



SNUipp 76

Ne laissons pas passer le projet sur les retraites

Edito

Tous mobilisés pour gagner

Après la montée des luttres au printemps qui a vu son point d'orgue le 24 juin malgré la difficulté de la date, nous devons réussir notre rentrée revendicative.

Pour l'éducation, la politique gouvernementale qui sacrifie l'école en persistant dans le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

D'ores et déjà plus personne ne se fait d'illusion, l'objectif de réduire de moitié l'échec scolaire ne pourra être tenu et les élèves les plus fragiles en feront les frais. Les conditions de travail dans les écoles seront de plus en plus détériorées : classes surchargées, journées rallongées, aide aux enfants en difficulté de moins en moins efficiente, programmes rétrogrades, éducation prioritaire oubliée, formation sacrifiée...

Il est temps de changer de cap pour bâtir une politique fondée sur la réussite de tous les élèves sur des dispositifs ambitieux.

Le SNUipp propose du matériel pour informer le jour de la rentrée : lettre ouverte aux parents à distribuer et bandeaux pour pavoiser les écoles.

Pour les retraites la mobilisation interprofessionnelle doit imposer au gouvernement de retirer son projet. Les choix imposés sont injustes pour l'ensemble des salariés et particulièrement pour les femmes. Cette réforme régressive est criante d'injustice et ne règle pas pour autant le problème du financement. Le SNUipp et la FSU proposent de répartir différemment la richesse produite.

Le SNUipp et la FSU mettront tout en œuvre pour construire dans l'unité la plus large un mouvement social d'ampleur puissant et durable.

Rien n'est joué ...tous en grève le 7 septembre.

Déposé le 31/08/2010

Dispensé de timbrage

ROUEN CDIS



**PRESSE
URGENTE**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE



Grève unitaire interprofessionnelle le 7 septembre

SNUipp-FSU 76 4 rue Louis Poterat 76100 ROUEN Tél : 02/35/63/85/08
Fax : 02/35/63/85/16 E-mail : snu76@snuipp.fr Site : <http://76.snuipp.fr>



Concours PE 2011 : 65 places !!!

Sommaire

- p 1 Edito
- p 2 Concours PE 2011
Formation
- p 3 Budget 2011
- Stage « Réussite scolaire »
- p 4 Modalités grève
- p 5, 6, 11, 12 Informations à
conserver
- p 7 Lettre aux parents
- p 8, 9 Bandeaux à afficher
- p 10 Retraites
- p 13, 14 Se syndiquer
- p15 Appel départemental
- p16 A vos agendas

Le ministère vient d'annoncer que seulement 3 000 places seraient ouvertes au concours externe 2011 du premier degré. Pour cette première session organisée dans le cadre de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants, les places accordées seront tout bonnement divisées par deux par rapport à 2010 (2008: 10 000, 2009: 7000, 2010:6570, 2011: 3000) !!! Dans notre académie cette scandaleuse opération se traduit par 65 places au concours alors que les inscrits au master2 métier de l'enseignement seront plus de 200.

Les possibilités d'accéder aux métiers de l'enseignement se restreignent donc pour de nombreux étudiants alors que dans le même temps, il leur est demandé d'entamer une année supplémentaire d'étude non rémunérée en cycle master pour être recruté.

Dans la réalité, le ministère profite de la réforme de la formation des enseignants pour réaliser une année blanche en matière de recrutement. Alors que de 10 000 à 12 000 enseignants des écoles partiront en retraite en septembre 2011 c'est près de trois professeurs des écoles sur quatre en activité qui ne seront pas remplacés!

Cette situation est d'autant plus inadmissible que le nombre d'élèves progresse dans le premier degré. Cette décision de réduire le nombre de postes au concours vise bien à préparer la suppression de milliers de postes d'enseignants des écoles comme l'ont dévoilé les fiches ministérielles de préparation de la rentrée 2011.

Cette logique va à l'encontre de la réussite de tous les élèves qui exige au contraire des recrutements qui permettent une baisse des effectifs par classe, un développement de la maternelle et de la formation continue des enseignants.

C'est pour faire réussir vraiment tous les élèves que le SNUipp appelle les enseignants des écoles à participer massivement à la journée de grève du 7 septembre !



100 000 voix disent non à la démolition de la formation des enseignants

L'appel *100 000 voix pour la formation* initié par la Coordination Nationale Formation Des Enseignants (CNFDE) et soutenu par la plupart des syndicats (SNUIPP, FSU, CGT Educ'action, SUD), la FCPE et l'UNEF, les coordinations, de nombreuses associations et sociétés savantes, les mouvements pédagogiques et une multitude de personnalités, vient de dépasser les 100 000 signatures.

Ce sont 100 000 voix de parents, d'étudiants, d'enseignants, de chercheurs, de citoyens qui demandent l'abandon de la réforme de la formation des enseignants dite de « mastérisation » et qui, tout au contraire, appellent le gouvernement à un effort en faveur de l'école et de la formation de ses enseignants.

Cet événement prend un relief particulier en cet été 2010 : c'est en effet en juin 2008 que le Président de la République et son ministre de l'éducation nationale, Xavier Darcos, sûrs de leur fait, avaient annoncé le lancement de cette réforme...

Le gouvernement ne doit pas s'y tromper, cela signifie qu'est intact le refus exprimé l'an dernier par la communauté universitaire unanime, dans un mouvement sans précédent par son ampleur et sa durée. Cela signifie aussi que ce refus est désormais partagé bien au-delà de l'université et des IUFM, tout particulièrement par des dizaines de milliers de parents d'élèves.

Et pourtant, contre la volonté de l'ensemble des acteurs, le gouvernement s'obstine à mettre en place cette prétendue réforme. Les débutants seront obligés d'improviser dans une situation de grande souffrance psychique.

La CNFDE et le SNUipp réitèrent leurs principales demandes : maintien de la formation des lauréats dans les conditions antérieures, report des concours aux dates habituelles et dans les formes antérieures, défense des sites IUFM menacés de fermeture, création des postes d'enseignants et de formateurs nécessaires, ouverture de négociations pour une tout autre réforme.



SNUipp 76

Bulletin du SNUipp
de Seine Maritime

I.S.S.N 1259-9646 /
C.P.P.A.P 0710 S 07451

Directeur de la Publication :
Marceau PRIVAT

SNUipp 76 : 4 rue Louis Poterat
76100 ROUEN

Mensuel imprimé par nos soins

Budget 2011 : l'école passée à la moulinette

Le cycle des suppressions de postes ne connaît pas la crise. Le ministre de l'Education nationale, ce sont donc 16 000 postes d'enseignants qui vont être rayés du budget 2011 ! Ces suppressions s'ajoutent aux 16 000 réalisées cette année.

Cette annonce ne constitue malheureusement pas une surprise. En avril dernier, la divulgation des 13 fiches, demandant aux recteurs de traquer les emplois d'enseignants, était un avant-goût amer à ce qui constitue aujourd'hui une confirmation. A priori, pour le gouvernement, il s'agit de reboucher tous les gisements de matière grise, appauvrissant ainsi de manière continue le service public d'Education. Pour mettre en oeuvre son plan budgétaire, les recteurs et Inspecteurs d'académie sont priés de baisser la scolarisation des moins de trois ans, de diminuer le nombre de départ en formation RASED (suppression des maîtres G et E, voire des psychologues scolaires), de fermer les postes d'intervenants en langue, d'augmenter les effectifs par classe et diminuer le nombre de remplaçants.

Le SNUipp a interpellé le ministère sur la préparation de la carte scolaire 2011, dénoncé les conséquences des fiches de préparation et exigé la transparence dans les opérations de carte scolaire. Après la suppression de postes de rased, c'est la première fois que les écoles maternelles et élémentaires risquent de voir le nombre de classes diminuer alors que le nombre d'élèves augmente. Cette situation est d'autant plus inadmissible que le rapport de la Cour des Comptes vient de souligner la faiblesse du pourcentage du PIB consacré en France à l'école primaire et la nécessité de fournir un effort particulier dans les zones d' Education Prioritaire. Au final, ce sont les élèves et notamment les plus fragiles qui risquent d'être les premières victimes de ces choix budgétaires.

La lutte contre les inégalités scolaires nécessite de faire de l' Education une priorité, tout comme celle contre les inégalités sociales appelle à une autre réforme des retraites. Ces deux sujets seront au coeur de la journée de grève du 7 septembre à laquelle le SNUipp appelle tous les enseignants à participer massivement.



Le nouveau kisaitou est arrivé : un outil indispensable aux directeurs et aux adjoints...
Livre + CD : 32€
25€ pour les syndiqués
Contactez la section départementale pour le recevoir !



« La réussite scolaire de tous les élèves est possible ! »

**Stage FSU avec la participation de Jean-Yves Rochex
lundi 18 octobre de 9h30 à 16h30
Maison de l'université à Mont- St -Aignan**

Tous les élèves peuvent réussir :

Pourquoi certains connaissent-ils l'échec ?

Comment leur permettre de surmonter leurs difficultés ?

Nous doutons parfois de notre capacité à faire réussir tous les élèves, en particulier des élèves issus des milieux populaires.

Les pratiques pédagogiques sont-elles à revoir ?

Jean-Yves Rochex est professeur en sciences de l'éducation à l'université Paris 8. Ses travaux portent sur les processus de construction de l'inégalité scolaire, le rapport aux savoirs, et à la scolarité des enfants de milieux populaires et les politiques d'éducation prioritaire en France et en Europe.

Ce stage s'adresse à tous : stagiaires, débutants ou plus chevronnés, 1er et 2nd degré.

La demande d'autorisation d'absence doit être parvenue à l'IA, sous couvert de l'EN, un mois avant le stage, soit le 18 septembre au plus tard.

Bulletin d'inscription et modèle d'autorisation d'absence p. 16

Modalités de grève

Déclaration d'intention

Les grévistes informent l'IEN de leur intention de faire grève par fax, courrier ou mail qui doit parvenir pour le samedi 4 septembre minuit. **Attention aux délais postaux et aux courriers déposés en mairie !**

N'hésitez pas à déposer dans la boîte de l'IEN le samedi soir les déclarations d'intention de grève, vous aurez la garantie que le courrier parvient en temps à l'administration !

La déclaration d'intention doit obligatoirement comporter nom, prénom, affectation date et signature, il n'y a pas d'obligation d'utiliser le modèle fourni par l'administration. **Lettre type ci-contre à télécharger sur le site du SNUipp 76.**

Informez également cantine, étude, transport scolaire, piscine...

Qui peut faire grève ?

L'ensemble des personnels titulaires, non titulaires, les EVS, AVS.. les directeurs d'école car ils ne sont ni chefs d'établissement, ni fonctionnaires d'autorité.

Les professeurs des écoles stagiaires (PES) sont autorisés à faire grève.

Si le PES est le seul non gréviste, il le signale à l'IEN et ne peut être seul dans l'école. Contacter le SNUipp en cas de doute !

La lettre aux parents

Les grévistes informent les familles dès que possible par écrit qu'il n'y aura pas classe. La lettre proposée pour le jour de la rentrée peut être distribuée si vous ne l'avez pas encore fait soit à la sortie de l'école, soit transmise sous pli cacheté ou agrafé.

Communication sur le SMA

Dans tous les cas, le directeur gréviste, pas plus que ses adjoints grévistes, n'est tenu d'être sur place, aucune information n'est donnée par téléphone à qui que ce soit (mairie, inspection, renseignement généraux...) sauf, bien sûr, au SNUipp !!!

Les maires sont désormais prévenus par l'IA qui leur demande de mettre en place un SMA si le taux de grévistes est supérieur à 25%.

Le BO n°33 du 4/09/08 indique que « les directeurs facilitent la mise en place des mesures d'information que la mairie organise à destination des familles... ». Il n'est pas explicitement dit que nous devons transmettre les informations que la mairie veut communiquer aux familles, **et ça ne doit pas être aux grévistes d'informer sur la mise en place du SMA !**

Vous pouvez donc, par exemple, proposer les clés du panneau d'affichage...

Déclaration d'intention de grève du 7 septembre

A faire parvenir obligatoirement 48 heures avant le jour de la grève soit le samedi 4 septembre par dépôt ou fax à minuit : attention, il faut que les courriers soient parvenus à l'IEN au plus tard le samedi 4. Vous pouvez aussi utiliser le courriel pour vous déclarer à condition qu'il soit signé.

Proposition de lettre à faire parvenir à l'IEN (disponible sur le site)

Nom..... Prénom..... Affectation.....

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Dans le cadre de la journée unitaire d'action, je serai en grève le 7 septembre 2010 pour les retraites, les salaires et l'emploi.

Date et signature

Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement.

Assemblées générales

Neufchatel 31/08 17h00 école élémentaire Buchy

Rouen centre 1/09 17h00 école élémentaire Cavelier

Rouen Nord 1/09 17h00 école élémentaire F. Villon Rouen

Dieppe 1/09 17h30 maison des associations

Darnétal 1/09 17h00 école élémentaire Ferry

Barentin 2 /09 17h école Fontenelle- Champmeslée

Le Havre 1/09 17h Franklin



Manifestations

Rouen : 10 h Cours Clémenceau

Dieppe : 10 h 30 devant la gare

Le Havre : 10 h à Franklin

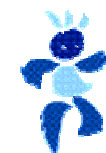
Fécamp : 14 h 30 maison des syndicats

Eu : 10h place Guillaume le Conquérant



SNUipp

Sorties scolaires



SNUipp

Sortie...	Régulière	Occasionnelle sans nuitée	Occasionnelle avec nuitée(s)
Initiative	Enseignant de la classe	Enseignant de la classe	Enseignant de la classe (inscrite au projet d'école.)
Caractère	Obligatoire et gratuite, pendant le temps scolaire.	Obligatoire si pendant le temps scolaire, facultative si dépassant l'horaire scolaire.	Toujours facultative
Demande d'autorisation	Par l'enseignant au directeur en début d'année ou début du trimestre par écrit.	Par l'enseignant au directeur, une semaine avant, sans délai pour les sorties de proximité.	Par le directeur à l'IA s/c de l'IEN dans le département : 5 semaines avant Autre département : 8 semaines avant Etranger : 10 semaines avant.
Familles	Information	Autorisation écrite si sortie facultative	Réunion indispensable. Autorisation écrite.
Encadrement maternelle classe enfantine	2 adultes dont l'enseignant et, au delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire Si sortie de proximité (1/2 journée maximum) : l'enseignant avec	un adulte supplémentaire par tranche de 8 élèves.	avec un adulte.
Encadrement élémentaire	2 adultes dont l'enseignant , au delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire par tranche de 15 élèves. Si sortie de proximité (1/2 journée maximum) : l'enseignant seul.		Au delà de 20 élèves, un adulte supplémentaire par tranche de 10 élèves.
Qualification	Aucune qualification : parent d'élève, intervenant extérieur, AE, ATSEM		Parents d'élèves, intervenant extérieur, AE, ATSEM (BAFA souhaité) + un titulaire de brevet de secourisme ou de premiers secours par centre.

Rentrée des enseignants : 1 septembre

Rentrée des élèves : 2 septembre

Toussaint : du 22 octobre au 4 novembre

Noël : du 18 décembre au 3 janvier

Hiver : du 18 février au 7 mars

Printemps : du 16 avril au 2 mai

Été : 1 juillet



Calendrier 2010/2011

Informations... à conserver, à afficher



Septembre

- Mouvement 3ème phase
- Ineat - Exeat

Novembre Décembre

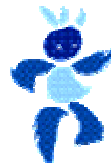
- Promotion des instits et des PE
- Stages de formation continue

Janvier

- Permutations informatisées : majoration des 500 points
- Départ en stage DEPS et DDEAS

Mars

- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur
- Départ en stage CAPA-SH
- Echange franco-allemand
- Postes adaptés
- Résultats des permutations informatisées.



SNUipp

Mai

- Mouvement phase principale
- Congé de formation professionnelle
- Mouvement inter départemental

Juin

- Ineat - Exeat
- Avancement à la hors-classe
- Liste d'aptitude pour l'accès au corps de professeur d'école
- Détachement, disponibilité, temps partiel...

Juillet

- Groupe de travail 2ème phase du mouvement

Août

- Groupe de travail 3ème phase du mouvement.

Septembre

- Candidatures au plan de formation continue
- Aide au logement pour les personnels nommés en ZEP.
- Candidature à un poste en Nouvelle Calédonie et dans un TOM.
- Candidature à un poste à l'étranger

Octobre / Novembre

- Candidature au mouvement inter-départemental (permutations)
- Candidature pour la liste d'aptitude de directeur d'école
- Prêt mobilité.
- Affectation sur poste adapté.
- Demande de stage de directeur d'établissement spécialisé
- Candidature pour un stage de préparation au diplôme d'état de psychologue scolaire.

Décembre

- Congés et autorisations d'absence
- Échanges et programmes franco étranger.
- Demande de temps partiel

Janvier

- Candidature pour les stages CAPA-SH
- Congé de formation professionnelle
- Congé parental, disponibilité, détachement.

Février

- Demande d'inscription sur la liste d'aptitude PE
- Demande d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement spécialisé.
- Allègement de service pour raison médicale.

Mars

- Mouvement 1ère phase
- Mouvement complémentaire inter départemental.

Avril

Grille de notation

PE	1 à 3	4	5	6	7	8	9	10	11			
Inst.	1 à 3	4 à 5	6	7	8	9	10	11				
Hors clas.						1	2	3	4	5	6	7
Insuffisant	8	8	8	8.5	8.5	9	9	9.5	9.5			
Passable	10	10.5	11	11.5	12	12.5	13	13.5	14			
Convenable	10.5	11	12	12.5	13	14	15	15.5	16.5			
Bien	11.5	12	12.5	13	14	15	16	17	18	18	18.5	19
Très bien	12	12.5	13.5	14.5	15.5	16.5	17.5	18.5	19.5	19.5	19.8	20

LETTRE OUVERTE AUX PARENTS



SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire www.snuipp.fr

POUR L'AVENIR DE VOS ENFANTS

Votre enfant fait sa rentrée des classes. L'école lui est ouverte pour qu'il apprenne et grandisse. Avec d'autres enfants, c'est là qu'il construit les apprentissages nécessaires à la connaissance du monde qui l'entoure et à la poursuite de sa scolarité. Ces savoirs, votre enfant y a droit. Ils sont un passeport pour l'exercice de sa citoyenneté, pour sa vie.

Nous, enseignants, pensons qu'aujourd'hui cet investissement d'avenir qu'est l'école n'est pas traité comme il le mérite. Le gouvernement a décidé que l'argent public devait servir à aider les banques et les contribuables les plus riches. Mais l'école devrait se serrer la ceinture, quitte à laisser de nombreux enfants au bord de la route ! Ceux qui rencontrent le plus de difficultés n'auront bientôt plus droit au soutien d'un enseignant spécialisé (RASED), les remplacements ne seront plus systématiquement assurés, les langues peu enseignées faute de moyens et de formation, les enfants de moins de trois ans ne seront plus scolarisés. Et, pour finir, le nombre d'élèves par classe va augmenter !

D'une part, un enseignant sur deux qui part en retraite ne sera pas remplacé. D'autre part, l'âge de la retraite serait repoussé, quand les jeunes, eux, attendront pour trouver un emploi. Nombre d'entre nous devraient enseigner jusqu'à 65 ou 70 ans, ce qui ne garantit pas la meilleure énergie, la meilleure écoute pour les élèves.

Pour nous, faire réussir tous les élèves est un engagement quotidien. C'est pourquoi, nous voulons une école ouverte, qui sache s'adapter aux défis du monde, aux connaissances nouvelles et à leur évolution. Nous ne voulons pas une école qui se replie sur elle-même, sur des recettes dépassées et élitistes.

Nous alertons l'opinion publique ! Nous refusons l'affaiblissement de l'école : le 7 septembre, quelques jours seulement après la rentrée, les enseignants seront en grève au côté de nombreux salariés des secteurs privé et public afin de manifester pour un projet de financement des retraites équitable, pour d'autres choix en matière d'emploi, pour le développement des services publics, pour l'avenir de nos enfants.

Nous comptons sur votre compréhension et sur votre soutien.

Cette lettre est disponible en nombre au SNUipp, contacter la section départementale ou votre délégué de secteur.

Bandeaux à découper et à afficher pour pavaiser votre école comme partout en France, en complément du tract à distribuer aux parents le jour de la rentrée.



Bandeaux disponibles en 100x20 au SNUipp.

Pour l'école, on

Pour les Rased, o

Pour la formation,

Pour la maternelle,

ne doit pas se priver.

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Pegg



n ne doit pas se priver.

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Pegg



on ne doit pas se priver.

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Pegg



, on ne doit pas se priver.

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Pegg



Les nouveaux âges de la retraite

L'âge d'ouverture des droits c'est l'âge minimal correspondant à l'âge où le départ en retraite est possible.

Cet âge est actuellement de 60ans pour les PE (catégories sédentaires) et de 55 ans pour les instituteurs et instituteurs intégrés avec 15 ans de services actifs.

Projet de loi dont les dispositions prennent effet à partir du 1^{er} juillet 2011.

Catégories sédentaires

Date de naissance	Âge du droit au départ
Avant le 1 ^{er} juillet 1951	60 ans
1 ^{er} juillet 1951	60 ans et 4 mois
1 ^{er} janvier 1952	60 ans et 8 mois
1 ^{er} janvier 1953	61 ans
1 ^{er} janvier 1954	61 ans et 4 mois
1 ^{er} janvier 1955	61 ans et 8 mois
1 ^{er} janvier 1956	62 ans

Catégories actives

Date de naissance	Âge du droit au départ
Avant le 1 ^{er} juillet 1956	55 ans
1 ^{er} juillet 1956	55 ans et 4 mois
1 ^{er} janvier 1957	55 ans et 8 mois
1 ^{er} janvier 1958	56 ans
1 ^{er} janvier 1959	56 ans et 4 mois
1 ^{er} janvier 1960	56 ans et 8 mois
1 ^{er} janvier 1961	57 ans

Retraites...faire entendre les exigences citoyennes

Le gouvernement s'apprête à engager une nouvelle réforme qui risque de porter un coup fatal au système de retraite par répartition alors que les professionnels de l'épargne retraite avancent leurs propositions !

Le bilan des réformes menées depuis 1993 est catastrophique et a fait baisser le niveau des pensions de 20% tout en augmentant les inégalités sans pour autant résoudre le problème du financement. Cette baisse devrait s'accroître davantage dans les années à venir : le COR prévoit un taux de remplacement moyen de 59% en 2050 (72% en 2007). Malgré ce bilan désastreux le gouvernement veut aller encore plus loin en repoussant l'âge légal de départ à la retraite à 62, voire 65 ou 67 comme le demande le Medef. Le relèvement des bornes d'âge entraînerait une baisse des pensions et aggraverait les injustices. De plus dans la Fonction publique les mesures concernant l'alignement du taux de cotisation, la situation faite aux mères de famille et la mise sous condition du minimum garanti sont autant de reculs et de remises en cause des acquis véritablement inacceptables.

Cette réforme n'apporte aucune solution pérenne aux problèmes de financement, faisant le choix d'un apport minimum des hauts revenus, des revenus du capital et des entreprises, l'essentiel des efforts portant sur les salariés, les femmes et les jeunes.

Le Président de la République n'a évidemment pas convaincu (sauf les marchés financiers) du caractère « juste » de sa réforme malgré son intervention télévisée et un campagne de communication préalable, le simulacre de concertation n'ayant été que de l'affichage ... et même si l'affaire Woerth a relégué tout l'été les retraites au second plan de l'actualité, les syndicats tous ensemble sont bien décidés à construire une mobilisation forte pour le 7 septembre

Nous ne nous contenterons pas de quelques ajustements à la marge, c'est l'ensemble de la réforme et son cynisme qu'il faudra combattre le 7 septembre. Et si le Président prétend qu'il ne se laissera pas influencer par les manifestations, les députés verront les choses autrement. Une alternative à cette régression sociale existe. Le financement des retraites est possible à condition d'en finir avec l'actuel partage éhonté de la richesse au bénéfice des revenus financiers. C'est ce partage qui constitue le tabou à faire sauter, et non l'âge de départ. Il s'agit d'un choix politique de justice et de solidarité.

La FSU et le SNUipp appellent à faire du 7 septembre une grande journée de grève et de manifestations avec l'ensemble des salariés du public et du privé, les demandeurs d'emplois, les jeunes et les retraités pour refuser cette réforme des retraites et pour des solutions justes pour pérenniser les retraites par répartition et améliorer le code des pensions.

Quelques mesures de la réforme des retraites

DURÉE D'ACTIVITÉ

- Relèvement de l'âge légal de la retraite de 60 à 62 ans en 2018 à raison de quatre mois par an à partir de juillet 2011.

- Augmentation de deux ans de l'âge d'annulation de la décote (65 ans actuellement) de quatre mois par an à partir de juillet 2016 pour atteindre 66 ans en 2019 et 67 en 2023.

- Application du principe d'augmentation de la durée de cotisation pour une retraite complète jusqu'en 2020. Cette durée devrait atteindre 41,5 ans en 2020.

- Relèvement à partir de 2017 de l'âge d'ouverture des droits dans les régimes spéciaux.

- Pour les fonctionnaires en "catégorie active" comme par exemple les policiers: passage à 52 ans quand l'âge d'ouverture des droits est 50 ans et à 57 ans lorsqu'il est de 55 ans. CONVERGENCE PUBLIC-PRIVÉ

- Alignement du taux de cotisation du public sur celui du privé (passage de 7,85 à 10,55%) étalé sur 10 ans.

- Fermeture du dispositif de départ anticipé sans condition d'âge pour les parents de trois enfants ayant 15 ans de service à compter de 2012.

- Application de la même règle d'obtention du "minimum garanti": les fonctionnaires devront avoir tous leurs trimestres ou attendre l'âge d'annulation de la décote pour en bénéficier

CARRIÈRES LONGUES ET PÉNIBILITÉ

- Carrières longues: pour les salariés ayant commencé avant 18 ans, dans le cadre du dispositif, départ entre 58 et 60 ans, sous réserve d'avoir la durée de cotisation plus deux ans. 50.000 personnes concernées en 2011, 90.000 en 2015.

- Pénibilité: maintien de la retraite à 60 ans pour les salariés qui ont une incapacité physique supérieure ou égale à 20% du fait d'une situation d'usure professionnelle constatée. 10.000 personnes concernées.

Les différents barèmes...

Mouvement intra départemental

Ancienneté Générale des Services

- + Points pour ancienneté dans le poste (1 point par an et maximum 5), ou pour nomination à titre provisoire (2 points)
- + Ancienneté dans la fonction de directeur (1 point par an et maximum 5),
- + 5 points pour 5 ans consécutifs en « plan violence » ou « Ambition réussite »
- + Enfant de moins de 16 ans (0.5 point).
- + Enfant ou adulte handicapé (0.5 point)

Changement de département

(permutations informatisées et ineat-exeat)

Points en fonction de l'échelon

Ancienneté dans le département : 2/12 points par mois entier au delà de 3 ans

+ 10 points par tranche de 5 ans

Bonification « rapprochement de conjoint » : 150 points

Bonification « année(s) de séparation » : 50 points pour chaque année scolaire de séparation. 100 points supplémentaires dès la 2ème année.

Bonifications pour enfant : 15 points pour chaque enfant à charge de moins de 20 ans + 5 points supplémentaires par enfant à partir du troisième.

Renouvellement du 1er vœu : 5 points.

Inscription liste d'aptitude PE

Toutes les demandes sont acceptées

Formation continue

Promotions

COMMENT CA MARCHE ?

Pour être promu, c'est-à-dire avoir le droit de passer à l'échelon supérieur, il faut d'abord être promouvable.

QUAND EST-ON PROMOUVABLE ?

On est promouvable quand on a passé suffisamment de temps dans l'échelon (cf tableau d'avancement).

Par exemple, un enseignant qui est au 8ème échelon PE depuis le 1er janvier 2009 sera promouvable :

- au grand choix (2 ans et 6 mois plus tard) : le 1er juillet 2011

- au choix (4 ans plus tard) : le 1er janvier 2013

- à l'ancienneté (4 ans et 6 mois plus tard) : le 1er juillet 2013.

QUAND EST-ON PROMU ?



Tableau d'avancement instit

ECHOLON	Choix	Mi-choix	Ancienne-
6 au 7	1 a 3 m	1 a 6m	2 a 6 m
7 au 8	2 a 6 m	3 a 6m	4 a 6 m
8 au 9	2 a 6 m	3 a 6m	4 a 6 m
9 au 10	2 a 6m	4 a	4 a 6m
10 au 11	3 a	4 a	4 a 6 m

Tableau d'avancement PE

ECHELO	Gd Choix	Choix	Ancienneté
1 au 2	3 m		
2 au 3	9 m		
3 au 4	1 a		
4 au 5	2 a		2a 6m
5 au 6	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m
6 au 7	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m
7 au 8	2 a 6 m	3 a	3 a 6 m
8 au 9	2 a 6 m	4 a	4 a 6 m
9 au 10	3 a	4 a	5 a
10 au 11	3 a	4 a 6 m	5 a 6 m

Tableau d'avance-

Echelon	Automatique
4 au 5	2 a 6 m
5 au 6	3 a
6 au 7	3 a

Grille indiciaire

Instituteurs		P.E.		Hors classe	
Eche lon	Indice	Eche- lon	In- dice	Ech elon	Indice
1	341	1	349	1	495
2	357	2	376	2	560
3	366	3	395	3	601
4	373	4	416	4	642
5	383	5	439	5	695
6	390	6	467	6	741
7	399	7	495	7	783
8				Valeur du point brut: 4,63 £	
9	441	9	567		
10	469	10	612		
11	420	8	531		

Vos élus à la CAPD :

Luce Desseaux 02 35 63 85 08 ; **Marie-Luce Buiche** 06 80 11 23 93 ;
Christelle Talbot 06 16 40 49 55 **Dominique Amans** 06 82 44 42 82 ;
Sabine De Almeida 02 35 80 25 77 ; **Catherine Bellot** 06 77 50 10 85
Malec Boutbal 02 35 91 93 76 ; **Karine Nothias** 02 35 61 46 20 ;
Lise Cramoysan 06 84 46 71 55 **Christine Dieul** 02 35 62 99 05 ;
Thierry Fabarez 02 35 97 29 93 ; **Pascal Grimbert** 06 74 80 71 53
Nadine Aragona 02 35 03 17 78 ; **Marie Leroux** 06 86 16 33 34

Vos représentants au CTP et au CDEN

Pour défendre vos dossiers de carte scolaire :
ouvertures et fermetures de classes, création de postes

Marceau Privat , Sabine De Almeida ,
Marie-Luce Buiche, Lise Cramoysan
Luce Desseaux, Jean-Paul Weiller
Nadine Aragona

Les réunions d'information syndicale

Ces réunions sont ouvertes à tous et à toutes, syndiqué ou pas, c'est un bon moyen pour vous tenir informés et pour mieux connaître le SNUipp. Chaque collègue a droit à 2 demi-journées par année scolaire et peut participer à la réunion de son choix quels qu'en soient la date ou le lieu. Il suffit de prévenir votre IEN à l'aide des formulaires qui sont mis à votre disposition.

En contre partie 6 heures de temps de travail en dehors de la présence des élèves sont « déduites » c'est-à-dire que vous pouvez choisir 2 réunions auxquelles vous ne participerez pas quels qu'en soient la date ou le contenu : concertation, animation pédagogique obligatoire ou facultative, conseil d'école, journée de solidarité.

Le SNUipp 76

Les délégués du personnel vous renseignent sur vos droits, vous conseillent, vous soutiennent et vous accompagnent dans vos démarches auprès de l'administration.

N'hésitez pas à les contacter au local de la section départementale, par courrier, par mail ou par téléphone pour tout ce qui concerne votre carrière : promotions, inspections, mouvement, stages, congés, retraite....

ROUEN

SNUipp 76

4 rue Louis Poterat
76100 Rouen

Tel : 02 35 63 85 08

Fax : 02 35 63 85 16

snu76@snuipp.fr

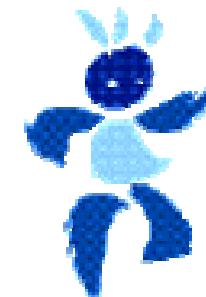
<http://76.snuipp.fr/>

LE HAVRE

Lise Cramoysan
06 84 46 71 55

DIEPPE

Marie Luce Buiche
06 80 11 23 93
Marie Leroux
06 86 16 33 34



SNUipp

Dix bonnes raisons de se syndiquer au SNUipp-FSU, premier syndicat des écoles

1 A quoi ça sert ?

Etre syndiqué, c'est l'assurance de recevoir, à domicile, toutes les informations locales, départementales et nationales, du SNUipp et de la FSU. C'est aussi la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme.

2 Le syndicat est-il indépendant ?

On ne le répètera jamais assez... Ce sont les syndiqués, et eux seuls, qui élaborent la "politique" du syndicat. Les différentes instances (Conseil Syndical, Congrès...) sont ouvertes à tous. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp.

3 Le syndicat est éloigné de mes préoccupations...

Que ce soit sur les aspects professionnels, sociaux, pour les affectations, les changements d'échelon, les réflexions sur le métier, la recherche... il n'y a guère de sujets qui ne sont pas abordés, à un moment ou un autre, par le SNUipp.

4 Le syndicat, ça prend du temps ?

Le syndicat prend le temps... qu'on souhaite lui consacrer ! Il n'y a aucune obligation, même si toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

5 Le syndicat est-il efficace ?

Pour se convaincre du contraire, essayez tout seul ! Et vous verrez que le syndicalisme se résume en quelques mots : ensemble, on est plus efficace qu'isolé.

6 Le syndicat s'occupe trop de pédagogie ou pas assez de...

En fait, il n'y a pas de sujet « privilégié » au SNUipp : défense individuelle, action collective, débats et réflexion sur le métier, tous ces aspects sont traités, sans exclusives.

7 Le syndicat freine toute évolution du métier

Ce serait plutôt le contraire : en posant, comme jamais avant dans le pays, la question de la transformation de l'école pour lutter contre l'échec scolaire, en organisant le débat avec la profession, les parents, les chercheurs... le SNUipp participe à l'évolution du métier.

8 Le syndicat est corporatiste !

Les élus du SNUipp jouent, pleinement, leur rôle de représentants du personnel dans les commissions paritaires. Un rôle apprécié, semble-t-il, par la grande majorité des collègues qui place le SNUipp en tête des élections paritaires, en progrès constants.

9 À quoi bon me syndiquer puisque le Snuipp m'aidera même si je ne le suis pas ?

Certes, mais le SNUipp ne dispose pas d'autres financements que ceux que lui apportent les syndiqués. C'est donc la seule façon de lui donner les moyens de fonctionner, de vous informer régulièrement, de tenir des permanences, d'envoyer des courriers, de gérer un site internet (national et départemental), etc.

10 C'est trop cher !

66% du montant de la cotisation syndicale est déductible du montant à payer de l'impôt sur le revenu. Ainsi, si vous êtes PE à l'échelon 8, votre cotisation de 169 € vous reviendra à 56 €, soit un coût mensuel (avec 10 prélèvements) de 5,60 €, Cela représente très exactement les coûts engagés pour éditer et acheminer les différents bulletins, financer les actions, les charges : locaux, téléphone... Le SNUipp n'a pas d'autres revenus et n'est pas subventionné : c'est la garantie de son indépendance.

*Sans syndiqués, il n'y a pas de Syndicat,
et c'est du nombre de ses syndiqués que le SNUipp tire
sa force et son poids face à l'administration et face au
gouvernement quels qu'ils soient.
**C'est décidé, je me syndique,
je syndique mes collègues!***




Je me (re)syndique dès maintenant au SNUipp 76 pour l'année 2010/2011

Réduction
d'impôts de **66%**
de la
cotisation déduits
du montant
de vos impôts
sur le revenu
2011 !

Je me (re)syndique au SNUipp

- pour la **défense des intérêts individuels** des personnels actifs et retraités
- pour le **développement du service public d'éducation plus que jamais attaqué**
- pour le **maintien de l'unité de la profession** dans un **syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique** au sein de la FSU

Bulletin d'adhésion à retourner au **SNUipp 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen**

NOM : Prénom.....	Nom et commune de l'établissement d'exercice :
Nom de jeune fille :
Date de naissance : Année de sortie IUFM / EN :
Adresse personnelle :	J'adhère au SNUipp 76
.....	Echelon :
.....	Si travail à temps partiel :quotité.....
Tél : Portable :	Montant de ma cotisation :
E-mail.....	Date : Signature :
Votre situation administrative : adjoint, directeur, spécialisé, PE stagiaire, EVS, assistant d'éducation, retraité.....	

Votre cotisation : voir tableau ci-contre
M1 / M2 : 31 € **PE Stagiaires :** 84 €
Temps partiel : au prorata du temps travaillé (mini 70€)
Disponibilité, congé parental : 32 € **A-E/EVS :** 40 €
Retraités : 97 €
Majoration de cotisation
 Spécialisé, PEMF, CPC, directeur 2 à 4 classes + 8 €
 Directeur 5 à 9 cl + 12 € à 10 cl et plus + 15 €
 Directeur établissement spécialisé ou de SEGPA + 17 €

*SEUL 1/3 de votre cotisation
reste à votre charge !!
Ex : PE au 6ème échelon,
votre adhésion vous « coûte »
5,06 € par mois !
6,63 € au 10ème échelon !*

ECH.	INSTIT.	P.E	P. E. hors cl
3		127	
4	120	133	
5	123	140	220
6	125	149	234
7	128	158	248
8	134	169	
9	141	181	
10	150	195	
11	164	209	

Mode de règlement

Chèque

Prélèvement mensualisé

Si vous envoyez ce bulletin avant le 20 septembre, les prélèvements se feront en 10 fois du 1er octobre 2010 au 1er juillet 2011. **2/3 de cette cotisation seront déduits des impôts que vous aurez à régler concernant les revenus 2011. Joindre impérativement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) et l'autorisation de prélèvement automatique ci-dessous datée et signée**

AUTORISATION DE PRELEVEMENTS j'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR

406 331

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

SNUipp 76
4 rue Louis Poterat 76100 Rouen

COMPTE A DEBITER

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT DU Cte A DEBITER

Code Etablissement	Guichet	N° du compte	Clé R.I.B
_____	_____	_____	_____

Date : Signature :

SNUipp 76.septembre 2010 p...



Pour nos retraites

Refusons le projet gouvernemental

**Ni recul de l'âge légal,
Ni allongement de la durée de cotisation,
Ni diminution de leur montant**

**Le 7 septembre
dans l'unité**

Le projet du Gouvernement qui se traduit notamment par le recul de la retraite à 62 et 67 ans et l'allongement de la durée de cotisations est inacceptable. Il conduirait à une baisse des revenus des retraites et aggraverait le chômage des jeunes.

Exigeons le retrait du projet gouvernemental

Défendons le système par répartition basé sur la solidarité intergénérationnelle (priorité à l'emploi, élargissement de l'assiette de cotisation,...).

Défendons la retraite à 60 ans à taux plein avec au moins 75% du salaire sur les meilleures années dans le privé et les 6 derniers mois dans le public (créer les conditions d'un retour aux situations antérieures).

Exigeons une retraite minimum égale au smic.

Refusons l'allongement programmé de la durée de cotisations.

Refusons la diminution des salaires, la remise en cause des avantages familiaux et de la garantie du minimum de pension des fonctionnaires, prévues dans le cadre de cette réforme.

Imposons la reconnaissance de la pénibilité du travail et l'ouverture des droits au départ anticipé avant 60 ans.

Défendons la pérennisation des retraites complémentaires des salariés du privé pour assurer le droit à la retraite au-delà du 31 décembre 2010.

l'argent existe

La part des salaires dans la richesse des entreprises a diminué de 5,2 points de PIB depuis 82 au profit des actionnaires, soit plus de 90 milliards d'euros par an.

Un Million de chômeurs en moins, c'est 5 Milliards de cotisations retraites en plus.

1% de salaire en plus pour tous, c'est 2 milliards de cotisations supplémentaires

Seuls des millions de grévistes et des millions de manifestants peuvent faire reculer le gouvernement. L'heure est à la grève interprofessionnelle.

Partout en France, mobilisons nous actifs – retraités – privés d'emploi – jeunes – étudiants salariés du public et du privé.

Tous en grève et dans l'action

Participons aux manifestations mardi 7 septembre

Rouen : 10 h Cours Clémenceau
Le Havre : 10 h à Franklin

Dieppe : 10 h 30 devant la gare
Fécamp : 14 h 30 maison des syndicats

Eu : 10h place Guillaume le Conquérant

Après le 7 septembre, il y aura des suites.

Les organisations syndicales se réuniront dès le 8 septembre pour analyser la situation et décider des suites unitaires à donner rapidement à la mobilisation.



Appel du 18
septembre
**Concert
Rock**

Sans Papiers à Bercy

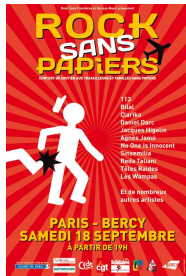
**DIRE NON ! aux horreurs qui sont
le quotidien de la politique menée
contre les étrangers par Besson et
Sarkozy.**

**Le dire autrement, et amplifier le
nombre et la voix de ceux qui ont
déjà dit Assez !**

**C'est l'initiative d'un collectif d'ar-
tistes qui lancent**

- ◇ l'Appel du 18 septembre,
◇ un concert géant et festif à Bercy
le 18 septembre
2010

**Avec les artis-
tes, syndicats et
organisations
s'engagent :
RESF, LDH,
Cimade, Autre-
Monde, CFDT,
FSU, CGT, Soli-
daires, UNSA.**



Appel Citoyen

**Face à la xénophobie et à la politique du pilori :
liberté, égalité, fraternité**

Signez l'appel en ligne ! <http://nonalapolitiquedupilori.org>

Les plus hautes autorités de l'Etat ont fait le choix de jeter à la vindicte publique des catégo-
ries entières de population : Roms et Gens du voyage accusés comme les étrangers d'être
des fauteurs de troubles, Français d'origine étrangère sur lesquels pèserait la menace d'être
déchus de leur nationalité, parents d'enfants délinquants, etc. Voici que le président de la
République accrédite aussi les vieux mensonges d'une immigration coûteuse et assimilée à
la délinquance, et offre ainsi à la stigmatisation des millions de personnes en raison de leur
origine ou de leur situation sociale.

Ce qui est à l'œuvre dans cette démarche ne s'inscrit pas dans le débat légitime, dans une
démocratie, sur la manière d'assurer la sûreté républicaine. Le nécessaire respect de l'ordre
public n'a pas à être utilisé pour créer des distinctions entre les habitants de ce pays et dési-
gner des boucs émissaires, ni pour instituer des peines de prison automatiques, contraires
aux principes fondamentaux du droit pénal, à l'indépendance de la justice et à l'individualisa-
tion des peines.

La Constitution de la France, République laïque, démocratique et sociale, assure « l'égalité
devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ».

Nul, pas plus les élus de la nation que quiconque, n'a le droit de fouler au pied la Constitu-
tion et les principes les plus fondamentaux de la République.

Notre conscience nous interdit de nous taire et de laisser faire ce qui conduit à mettre en
péril la paix civile.

Manifestation

samedi 4 septembre 2010 à 14h30

place St Sever, à Rouen afin de fêter le 140^e anniversaire d'une
République que nous voulons plus que jamais, libre, égale et fraternelle.

Euro- manifestation

29 septembre 2010

**« Non à l'austérité.
Priorité à l'emploi et
à la croissance ! »**



Plus d'informations sur le site.

« La réussite scolaire de tous les élèves est possible ! »

**Stage FSU du lundi 18 octobre avec la participation de
Jean-Yves Rochex**

Modèle d'autorisation d'absence (téléchargeable sur le site) à envoyer à l'IEN avant le 18
septembre

NOM :
PRÉNOM :
Ecole et fonction

A MONSIEUR l'Inspecteur d'Académie
S/C de l'IEN

Conformément aux dispositions de la loi n°84/16 du 11.01.84 (article 34, alinéa 7) portant
statut général des fonctionnaires, de la loi n°82. 997 du 23.11.1982 relative
aux agents de l'État définissant l'attribution des congés pour la
formation syndicale et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des
congés pour formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter
un congé le lundi 18 octobre à Mont Saint Aignan pour participer à un stage de formation
syndicale organisé par la FSU sous l'égide du centre national de formation syndicale de la
FSU, organisme agréé figurant suoa r la liste des centres iuvrant droit aux congés pour la

BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER au SNUipp

NOM PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL :Mail:

Participera au stage du 18/10.